

Pavel ZEMAN, (République tchèque)

[original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République tchèque au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et en référence à la note de cette dernière N° ICC-ASP/22/SP/01 en date du 19 décembre 2022, elle a l'honneur d'informer par la présente le Secrétariat que le Gouvernement de la République tchèque présente la candidature du Dr. Pavel Zeman à l'élection des juges de la Cour pénale internationale qui se tiendra au cours de la 22^e session de l'Assemblée à New York, du 4 au 14 décembre 2023.

Conformément au paragraphe 3 (b) (i) et au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, le Gouvernement de la République tchèque présente la candidature du Dr. Zeman pour inclusion sur la liste A.

Le candidat a été sélectionné lors d'une procédure compétitive de présentation des candidatures conformément au paragraphe 4 (a) (i) du Statut de Rome. L'intégralité du texte des Règles pour la sélection d'un candidat au poste de juge de la Cour pénale internationale, adopté par la Résolution du Gouvernement N° 478 du 14 juin 2010 est disponible sur le site web de l'Assemblée.

La présente note verbale est accompagnée d'un énoncé des qualifications et du curriculum vitae du candidat en anglais et en français.
